

FOYER RURAL DE GENICOURT


25^{ème}

**BROCANTE
DE GENICOURT**

DIMANCHE 26 JUIN 2022

6 € le mètre linéaire (minimum 2 mètres linéaires)

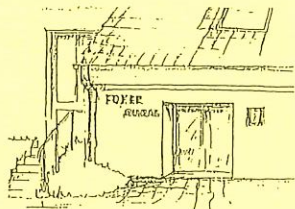
Réservation à partir du 1^{er} juin 2022

 **07.65.60.34.18**

foyergenicourt@gmail.com

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE

La vente de boissons et d'aliments sur la brocante est réservée
aux organisateurs



FOYER RURAL DE GENICOURT

8 rue des sablons 95650 GENICOURT

TEL: 07.65.60.34.18

fovergenicourt@gmail.com

BROCANTE DE GENICOURT

DIMANCHE 26 JUIN 2022

REGLEMENT

Cette brocante organisée exclusivement par des bénévoles au seul profit du FOYER RURAL DE GENICOURT est réglementée selon les circulaires ministérielles en vigueur

EMPLACEMENTS

- Rue des sablons, sente de la procession, CV5
- stand non couvert
- Tarif 6 euros le mètre linéaire avec obligation d'un minimum de 2 mètres

RESERVATION

- Par téléphone au 07.65.60.34.18 ou fovergenicourt@gmail.com à partir du 1^{er} juin 2022
- Une feuille d'inscription vous sera alors adressée et devra être impérativement retournée au maximum 10 jours après la réservation téléphonique à:

FOYER RURAL
8 rue des Sablons
95650 GENICOURT

Elle ne sera effective qu'à la réception:

- de la feuille d'inscription dûment remplie et signée
- du paiement intégral par chèque à l'ordre du FOYER RURAL DE GENICOURT.

RESERVES DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit :

- de l'exclusivité de la vente des boissons et d'aliments sur la brocante.
- d'annuler toute inscription incomplète
- de refuser toute personne voulant vendre:
 - *des marchandises neuves
 - *de l'alimentation ou boissons
 - *des animaux
 - *des armes
- de refuser toute activité ou marchandise présentant un caractère non compatible avec la manifestation
- de disposer des places non occupées après 9 heures

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

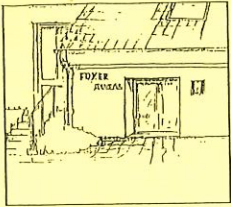
- Ouverture aux exposants de 6h à 8h.30
- Ouverture au public de 9h00 à 18h00
- Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la brocante de 9H à 18H.

OBLIGATION DES EXPOSANTS

- Prendre connaissance de l'arrêté municipal s'y conformer ainsi qu'au règlement de cette manifestation
- Se soumettre aux éventuels contrôles de la gendarmerie
- Respecter l'environnement
- Respecter le code de la route pour le stationnement
- Ne vendre que des objets personnels usagés
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure exigée pour la défense du consommateur)

Atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes ou « vide grenier » dans l'année civile

LES ORGANISATEURS



FOYER RURAL GENICOURT

8 rue des sablons 95650 GENICOURT
TEL: 07.65.60.34.18
fovergenicourt@gmail.com

BROCANTE DE GENICOURT DIMANCHE 26 JUIN 2022

DEMANDE D'INSCRIPTION - AUTORISATION MUNICIPALE

Je soussigné(e) NOM : PRENOM :
ADRESSE COMPLETE :

.....
CODE POSTAL VILLE TEL : EMAIL.....

Sollicite l'autorisation de Madame le MAIRE DE GENICOURT de participer en qualité d'exposant à la brocante du
Dimanche 26 juin 2022 organisée par le FOYER RURAL DE GENICOURT, et d'utiliser pour cette seule journée le
domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.
Déclare connaître le règlement de la brocante déchargeant ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile
ou administrative
M'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder l'autorisation qui me sera consentie à titre personnel et
individuel
M'engage selon la législation en vigueur à indiquer le prix sur chacun des objets proposés à la vente et à établir la liste des
objets personnels mis en vente
Atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes ou « vide grenier » dans l'année civile

JE RESERVE AU PRIX de 6 EUROS le mètre linéairemètres (MINIMUM 2 METRES)

JE VERSE LA SOMME DEx 6 EUROS =EUROS

OBJETS PRESENTES :

MEUBLES BIBELOTS JOUETS CYCLE VETEMENTS APPAREILS MENAGERS

AUTRES :
.....
.....

(cette liste est obligatoire pour obtenir l'autorisation municipale)

Je règle par chèque à l'ordre du FOYER RURAL DE GENICOURT

Je vous adresse cette feuille d'inscription dûment remplie et signée

pour les particuliers carte d'identité

N°date.....Préfecture :.....

Je joins une PHOTOCOPIE de ma carte d'identité

pour les professionnels inscription RC

N°date.....Lieu

L'inscription deviendra effective dès réception des documents ci-dessous

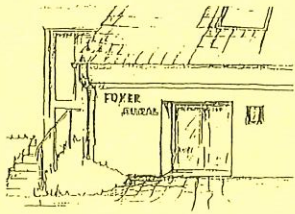
- la demande d'inscription complétée et signée
- Le règlement par chèque à l'ordre du foyer rural de Génicourt
- La photocopie de la carte d'identité

Ce courrier sera adressé à : fovergenicourt@gmail.com ou FOYER RURAL 8 rue des sablons 95650 GENICOURT

NOTA : LA VENTE DES BOISSONS ET D'ALIMENTS , SUR LA BROCANTE, EST RESERVEE AUX
ORGANISATEURS

Tout élément renseigné sur ce document vaut ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Fait à :leSIGNATURE



FOYER RURAL DE GENICOURT

8 rue des sablons 95650 GENICOURT

TEL: 07.65.60.34.18

fovergenicourt@gmail.com

BROCANTE DE GENICOURT

DIMANCHE 26 JUIN 2022

REGLEMENT

Cette brocante organisée exclusivement par des bénévoles au seul profit du FOYER RURAL DE GENICOURT est réglementée selon les circulaires ministérielles en vigueur

EMPLACEMENTS

- Rue des sablons, sente de la procession, CV5
- stand non couvert
- Tarif 6 euros le mètre linéaire avec obligation d'un minimum de 2 mètres

RESERVATION

- Par téléphone au 07.65.60.34.18 ou fovergenicourt@gmail.com à partir du 1^{er} juin 2022
- Une feuille d'inscription vous sera alors adressée et devra être impérativement retournée au maximum 10 jours après la réservation téléphonique à:

FOYER RURAL
8 rue des Sablons
95650 GENICOURT

Elle ne sera effective qu'à la réception:

- de la feuille d'inscription dûment remplie et signée
- du paiement intégral par chèque à l'ordre du FOYER RURAL DE GENICOURT.

RESERVES DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit :

- de l'exclusivité de la vente des boissons et d'aliments sur la brocante.
- d'annuler toute inscription incomplète
- de refuser toute personne voulant vendre:
 - *des marchandises neuves
 - *de l'alimentation ou boissons
 - *des animaux
 - *des armes
- de refuser toute activité ou marchandise présentant un caractère non compatible avec la manifestation
- de disposer des places non occupées après 9 heures

DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Ouverture aux exposants de 6h à 8h.30
- Ouverture au public de 9h00 à 18h00
- Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur la brocante de 9H à 18H.

OBLIGATION DES EXPOSANTS

- Prendre connaissance de l'arrêté municipal s'y conformer ainsi qu'au règlement de cette manifestation
- Se soumettre aux éventuels contrôles de la gendarmerie
- Respecter l'environnement
- Respecter le code de la route pour le stationnement
- Ne vendre que des objets personnels usagés
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure exigée pour la défense du consommateur)

Atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux brocantes ou « vide grenier » dans l'année civile

LES ORGANISATEURS